

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2023/51 du 1er décembre 2023

Arrêté d'occupation du domaine public

Objet : Installation d'automate bancaire place des Hortensias

Le Maire de la commune de Rouillon

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la route,

Vu la demande présentée le 17 octobre 2023 par Mme Mathilde BRÉGEON, de l'entreprise Bovis Atlantique, 2 allée de l'Isac – Parc d'Activité de l'Oseraye – 44390 PUCEUL à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public,

ARRÊTE

Le 05/12/2023

Article 1 : L'entreprise Bovis Atlantique est autorisée à occuper 3 places de stationnement sur le parking de la place des Hortensias afin d'effectuer des travaux d'installation d'automate bancaire.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera momentanément interdit dans l'emprise de l'occupation.

Article 4 : Les panneaux réglementaires et les barrières de sécurité seront mis en place par les soins des demandeurs qui demeureront responsables de tous les risques liés à l'organisation de la manifestation.

Article 5 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 7 : Le Secrétaire Général de l'Administration Communale, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté,

Dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-Sur-Gée,

Mme Mathilde BRÉGEON, de l'entreprise Bovis Atlantique

En mairie,
le 1er décembre 2023

Le Maire,
Laurent PARIS

